

25 - Bibliothèques et Archives Municipales - Achat de livres en gros caractères - Aide financière de la Mutuelle REUNICA en soutien aux associations

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : Par courrier en date du 3 novembre, la Mutuelle REUNICA, assurance complémentaire autonomie, fait part de la décision de son conseil d'administration d'accorder une subvention destinée à l'achat d'ouvrages en gros caractères au profit des personnes âgées et malvoyantes. Celles-ci en effet éprouvent des difficultés à lire des ouvrages imprimés en caractères de taille traditionnelle et préfèrent la lecture dite de confort.

REUNICA propose de verser une somme de 4 000 € en faveur du réseau des bibliothèques de lecture publique afin d'enrichir le fonds déjà existant ; les ouvrages achetés grâce à ce financement seront déposés dans les logements foyers, portés à domicile ou tout simplement mis à disposition des personnes autonomes dans les bibliothèques de notre ville.

En cas d'accord, les crédits seront ouverts lors de la Décision Modificative n° 3 de l'exercice à hauteur de 4 000 € en recettes au chapitre 74.321/7478 CS 45000 et pour le même montant en dépenses au chapitre 011.321/6065 CS 45000.

Propositions

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette proposition,
- d'autoriser l'encaissement en recettes et la réaffectation en dépenses de l'aide financière de 4 000 €.

«M. LE MAIRE : REUNICA nous soutient beaucoup dans les Rendez-vous de l'Age, mais pas seulement me dit la Première Adjointe.

Mme Catherine GELIN : Je ne peux que les féliciter d'amener d'autres ouvrages à la Bibliothèque Municipale. Celle-ci possède des documents audio mais je fais une suggestion : est-ce que nous pourrions bénéficier, sur les bibliothèques municipales de Besançon, d'une bibliothèque numérique ? Il existe des abonnements possibles pour bénéficier de ces bibliothèques, avec un téléchargement qui est payant. Dans certaines bibliothèques de France il existe des matériels informatiques ou des vidéo agrandisseurs qui permettent de lire correctement ces livres sur place ou de les télécharger sur clé.

Mme Carine MICHEL : Je voulais l'annoncer en janvier mais effectivement il existe un site numérisé : «mémoire vive, patrimoine numérisé de Besançon».

M. LE MAIRE : On ne va pas rentrer dans le détail, c'est en phase de finalisation, donc on en reparlera en janvier.

Mme Carine MICHEL : Il est déjà actif sur la toile.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je voudrais simplement remercier le Pôle Culture d'avoir accepté de mettre de ces livres dans les logements foyers. Pour ceux qui ne sont pas en logements foyer, nous avons un service de portage à domicile mais en tout cas je salue cette initiative qui est très importante pour nos personnes âgées et handicapées.

Mme Catherine GELIN : Je voulais ajouter qu'il y a encore des progrès à faire sur le site Handi Actu parce qu'il n'est pas lisible avec les logiciels de lecture d'écran.

M. LE MAIRE : Il y a encore beaucoup de progrès à faire partout.

Mme Catherine GELIN : Je pense qu'on peut gagner encore en visibilité pour l'accessibilité en tout cas.

M. LE MAIRE : Sur ce point, quels sont ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas, il est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.